

Brique d'argile allégée 2DF 700

Classe d'application Ia

Réf. 07.013

DIN 18945

- Pour le remplissage des colombages historiques
- Pour les doublages intérieurs à isolation thermique
- Très haute résistance mécanique
- Haute résistance à l'humidité et au gel



La brique d'argile allégée 2DF 700, moulée par compression, de classe d'application Ia, est homologuée pour le remplissage des colombages. Sa composition et son procédé de fabrication lui confèrent une très haute résistance à l'humidité et au gel. Grâce à ses bonnes propriétés d'isolation thermique, elle convient également à l'isolation intérieure sous forme de doublages maçonnés. La pose s'effectue avec un mortier d'argile léger. Pour l'enduit extérieur, l'enduit de base à la chaux « Haar grob » convient. Pour les enduits intérieurs, un enduit d'argile de base paillé est recommandé.

Brique d'argile allégée 2DF 700

Classe d'application Ia

Réf. 07.013 : Brique d'argile allégée (LS), non porteuse – DIN 18945 – p – AK Ia – 0,7 – 2DF

Domaine d'application Briques d'argile moulées par compression pour les murs extérieurs à colombages destinés à recevoir un enduit extérieur à la chaux, les cloisons intérieures à colombages, les doublages intérieurs à isolation thermique et autres maçonneries intérieures non porteuses.

Composition Argile, chanvre, sable

Propriétés physiques Briques pleines non perforées. Format : 2DF (240 × 115 × 113 mm). Classe d'application : AK Ia. Conductivité thermique : env. 0,18 W/m·K. Procédé de fabrication : moulage par compression (p). Classe de masse volumique apparente : 0,7 (610–700 kg/m³). Résistance à la compression : 1,18 N/mm². Adsorption de vapeur d'eau : 1 h = 35 g/m², 6 h = 110 g/m², 12 h = 180 g/m², 48 h = 397 g/m². Classe de réaction au feu : B1. Résistance à la diffusion de vapeur d'eau : valeur μ 5/10.

Conditionnement Houssées sur palettes par 350 pièces.

Stockage Les produits peuvent être stockés indéfiniment à condition d'être conservés au sec. Les palettes peuvent être gerbées sur trois hauteurs.

Besoins en matériaux En fonction de l'épaisseur des murs, on obtient les besoins suivants en briques / mortier par m²:

Format des briques	11,5 cm	24,0 cm
2DF	33 pièces / 20 l	66 pièces / 55 l

Pour le remplissage des joints de coque, tenir compte, le cas échéant, de 10 l de mortier / m².

Mise en œuvre Les briques d'argile allégées 2DF 700 sont maçonnées avec du mortier de maçonnerie léger à base d'argile (ClayTec 05.022, 05.222 et 10.122).

Les règles d'appareillage de la maçonnerie doivent être respectées.

Remplissage des colombages : lisser les joints de maçonnerie à fleur. Si un enduit à la chaux est prévu, les joints encore frais peuvent, si nécessaire, être grattés à arêtes vives ou creusés au fer à joint sur une profondeur maximale de 3 mm afin d'améliorer l'adhérence de l'enduit ultérieur.

Doublages intérieurs à isolation thermique : Le joint entre le doublage et le mur extérieur est rempli généreusement de mortier. À cet effet, la maçonnerie sera éventuellement reliée mécaniquement au mur extérieur (par des bandes perforées de montage ou similaires). Pour des raisons de séchage, l'épaisseur du joint ne doit pas dépasser 1 cm. Les murs extérieurs irréguliers doivent être [préalablement égalisés grossièrement avec un enduit, si nécessaire, afin d'obtenir une surface approximativement plane. Laisser sécher avant la pose de la maçonnerie.

Traitement ultérieurs Laisser entièrement sécher la maçonnerie.

Avant l'application de l'enduit, bien humidifier chaque panneau de remplissage des colombages extérieurs ! Appliquer l'enduit de base à la chaux grâfix, gros grain, renforcé de fibres animales (ClayTec 21.200). Pour le choix du système d'enduit complet, consulter la fiche technique ClayTec « Rénovation des colombages ».

Humidifier les murs intérieurs avant l'application de l'enduit. Appliquer un mortier d'enduit à base d'argile ClayTec. Voir la fiche technique ClayTec « Enduits à l'argile ».

Les réclamations qui ne résultent pas d'erreurs de mélange en usine sont exclues.

Sous réserve de modifications et d'erreurs. À partir de 2026/10.